Certification environnementale et AOC viticoles : une première [CP]

Le Comité national des appellations d'origine contrôlées viticoles de l'INAO qui s'est tenu aujourd'hui a ouvert l'instruction des premières demandes formulées par des appellations viticoles pour introduire dans leurs cahiers des charges l'obligation de bénéficier de la certification environnementale. C'est une première.

Ces demandes d' « Entre-deux-Mers », de « Médoc », « Haut-Médoc » et « Listrac-Médoc » s'inscrivent dans une des trois options ouvertes par le Conseil permanent de l'INAO en décembre dernier, aux producteurs de produits sous signe officiel de qualité, pour concrétiser leurs démarches en vue de la diminution de l'impact environnemental de leur activité.

Pour mémoire, afin de tenir compte de la diversité des filières, des exploitations, des produits, des marchés, des objectifs et des étapes pour les atteindre, le Conseil permanent avait retenu les possibilités suivantes :

1. Introduire dans les cahiers des charges des dispositions agro-environnementales pertinentes et ambitieuses
2. Accompagner les exploitations agricoles vers une certification dans le cadre d'une démarche collective mais en dehors du cahier des charges
3. Introduire dans le cahier des charges une obligation de disposer au niveau de l'exploitation de la certification environnementale ou de la certification en agriculture biologique.

> « Depuis 2016, de nombreuses appellations ont intégré des dispositions agroenvironnementales dans leur cahier des charges. Les demandes que nous examinons aujourd'hui illustrent que, dans un cadre volontaire et selon des modalités diverses, les produits sous signe officiel de qualité, comme les appellations d'origine viticoles, s'engagent dans la transition agroécologique de l'agriculture française et dans l'atténuation du changement climatique »
>
> a conclu le président Christian PALY

Source URL: *https://www.inao.gouv.fr/cp-certification-environnementale-AOC-viticoles-une-premiere*

List of links present in page

1. https://www.inao.gouv.fr/actualites/viticulture